

Suivi, gestion et instruction des dossiers d'urbanisme

Géo-ADS

Crédits photographique : cdl - Creative Commons

Améliorez la gestion de vos dossiers d'urbanisme

Traitez de manière plus efficace les demandes de dossiers d'urbanisme issues de la réforme engagée le 1er octobre 2007.

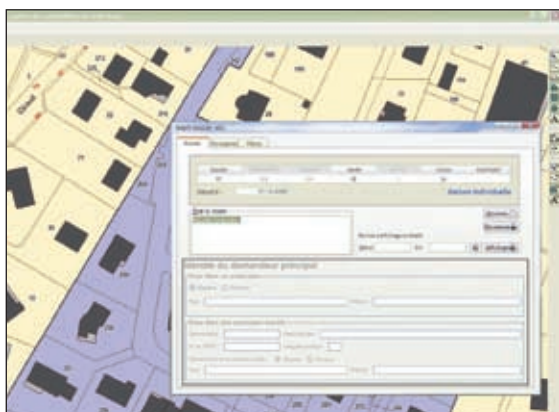
Avec GEO-ADS, vous pourrez facilement gérer la totalité des étapes nécessaires au suivi et à l'instruction de vos dossiers.

Le logiciel vous permet également d'éditer tous les documents et listings nécessaires au suivi et à l'instruction de vos dossiers.

GEO-ADS s'appuie par ailleurs sur une cartographie précise de votre commune, qui vous donnera tous les éléments nécessaires à l'instruction d'un dossier. Vous pourrez en effet facilement retrouver les informations liées au cadastre, aux informations propriétaires de la DGI, à des réseaux d'assainissement ou EDF, etc..

Cette application a été conçue en collaboration avec des collectivités territoriales, des ingénieurs spécialisés dans la gestion de ces collectivités, et en collaboration avec le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement Durable et de l'aménagement du territoire.

AMJ-Groupe
Arnaud Chanvillard
Chargé d'Affaires
Tél. : 04.42.61.72.20
Mob. : 06.25.86.26.61
Mail : arnaud.chanvillard@geo-soft.fr

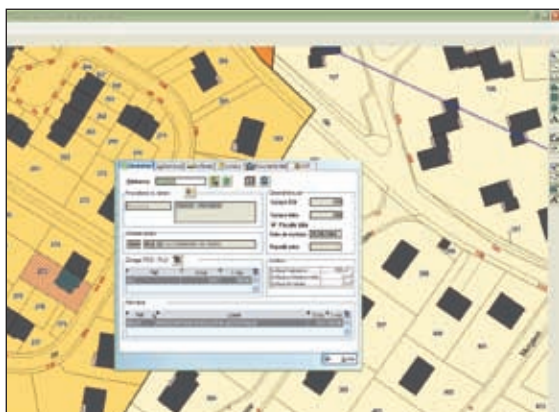


GEO-ADS permet à l'utilisateur de gérer les demandes de dossiers d'urbanisme issues de la réforme engagée le 1er octobre 2007.

- Certificats d'urbanisme
- Déclaration préalable
- Permis d'aménager
- Permis de construire
- Permis de démolir

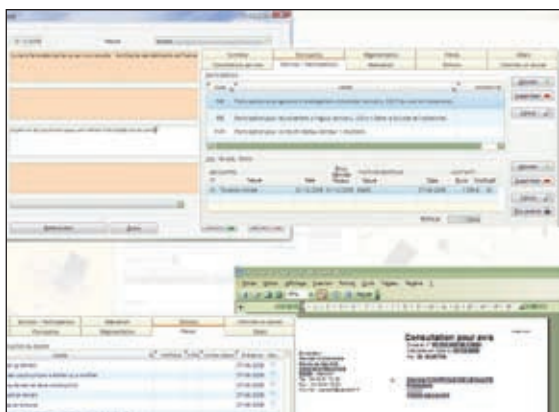
GEO-ADS s'adresse aux communes faisant l'instruction complète des dossiers, mais aussi à celles faisant un suivi d'instruction ou une instruction partielle des dossiers. Vous pouvez ainsi gérer les étapes suivantes :

- dépôt des dossiers
- gestion des pièces
- consultations de services
- échanges DDE
- majorations de délai
- génération automatisée des arrêtés
- gestion des taxes et des participations
- suivi et le contrôle des réalisations (D.O.C, D.A.A.C.T, récolement)



GEO-ADS vous permet d'accéder également à des fonctions de recherches rapides de vos dossiers, et vous permet d'éditer tous les documents et listing nécessaires au suivi et à l'instruction de vos dossiers.

- éditions des documents aux normes CERFA
- automatisation de l'impression des courriers nécessaires (Consultation, demande de pièces, etc.)
- création de listings personnalisés
- tenue automatique des registres obligatoires



GEO-ADS peut s'appuyer par ailleurs sur le Système d'Information Géographique de la commune.

Le SIG permettra de répondre très précisément à vos besoins en matière d'autorisation des droits des sols en s'appuyant sur une représentation précise de votre territoire. Cette cartographie intelligente vous permettra de faire remonter en quelques clics des informations liées :

- au cadastre
- aux informations propriétaires de la DGI
- au PLU,
- aux réseaux d'assainissement ou EDF
- et bien d'autres encore...